

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 AVRIL 2026 – COMPTE RENDU DE SÉANCE

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 14    Nombre de conseillers représentés : 1    Votants : 15

Étaient présents : Mme Barbara BLANC, Mme Anne-Marie CARTERON, M. Bastien COUSTON, Mme Christiane COUVREUR, M. Dominique FRANÇOIS, M. Philippe GUINTRAND, M. Ludovic LAGNEAU, Mme Catherine LECOEUR, Mme Lorène MEILLER, M. Thierry PASCAL, M. Johan POMEL, Mme Carla PORTAL, M. Alexandre ROUX, Mme Diane SOCKEEL

Absents excusés : M. Thomas PAULEAU a donné pouvoir à M. Alexandre ROUX

Secrétaire de séance : M. Philippe GUINTRAND

1/ Désignation du secrétaire de séance :

M. Philippe GUINTRAND est désigné secrétaire de séance.

2/ Validation du compte rendu de la séance du 9 avril 2026

Le compte rendu de la séance du 9 avril 2026 est validé.

3/ Décisions prises par le maire au titre de ses délégations

Le conseil municipal prend note des demandes de subventions réalisées par le maire au titre de ses délégations :

- 7 973,76 € sollicités soit 50 % auprès de la DRAC pour l'acquisition du fonds documentaire (total opération = 15 946,92 € HT)
- 11 410,52 € sollicités soit 40 % auprès de la DRAC pour l'acquisition de mobilier (total opération = 28 526,31 € HT)
- 1 026,91 € sollicités soit 50 % auprès de la DRAC pour l'acquisition de matériel informatique (total opération = 2 053,81 € HT)

4/ Approbation du règlement intérieur du conseil municipal

M. le maire propose l'adoption du règlement intérieur transmis avec la convocation.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte son règlement intérieur.**

5/ Attribution des marchés de travaux pour la construction du local du BMX

Il est proposé d'attribuer chaque lot comme précisés dans le tableau ci-dessous :

Lots	Estimation € HT	Nb d'offres	Proposition d'attribution	Montant de son offre HT
Lot 1 - VRD - Maçonnerie - Charpente - Enduit	101 500,00 €	8	VIAL FILS BATIMENT	100 671,99 €
Lot 2 - Platerie - Isolation - Menuiseries intérieures - Peinture nettoyage	16 572,00 €	3	ZK ISO	13 788,50 €
Lot 3 - Revêtements de sol	8 000,00 €	1	CHEVALIER	7 968,00 €
Lot 4 - Menuiseries extérieures	16 700,00 €	8	ALU VAISON	16 695,00 €

Lot 5 - Serrurerie	4 000,00 €	1	VERSUS METAL	5 400,00 €
Lot 6 - Electricité	9 300,00 €	5	PROVENCE ELECTRICITE	9 262,45 €
Lot 7 - Plomberie	6 900,00 €	2	ANAYA CRUEIZE	6 260,00 €
Total	162 972,00			160 045,94

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'attribuer les marchés aux entreprises désignées dans le tableau ci-dessus.**

**6/ Choix du prestataire pour la réalisation d'une ouverture dans la salle du Presbytère**

Monsieur le maire propose de réaliser une ouverture dans la salle du Presbytère, côté Jardins du Presbytère, et d'y installer une porte.

Pour la fabrication de la porte, il propose de confier les travaux à l'entreprise GROSJEAN dont le devis s'élève à 4 354,51 € HT.

Pour les travaux de maçonnerie, il propose de confier les travaux à M. Eric PEYRE dont le devis s'élève à 3 035 € HT.

Le montant total de l'opération s'élève à 7 389,51 € HT.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de confier à l'entreprise GROSJEAN la fabrication de la porte pour un montant de 4 354,51 € HT et de confier à M. Eric PEYRE les travaux de maçonnerie pour un montant de 3 035 € HT.**

**7/ Choix du prestataire pour la réalisation d'une fresque murale**

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de confier à la société Urban Art Agency la réalisation d'une fresque murale pour la somme de 10 000 € HT**

**8/ Crédit relais subvention – projet réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque et logement**

Le maire propose au conseil municipal de souscrire un crédit relais de 415 000 € sur une durée de 2 ans dans l'attente de l'encaissement des subventions relatives au projet.

Le maire propose de souscrire à l'offre du crédit agricole dont le détail est présenté ci-dessous :

Montant emprunté	415 000,00 €
Durée	2 ans
Taux fixe	3,59 %
Garantie	Cession de créances Daily notifiée
Frais de dossiers	0,10% du montant emprunté soit 415 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un crédit relais dans l'attente de l'encaissement des subventions relatives au projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque et logement et dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus.**

**9/ Crédit relais FCTVA – projet réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque et logement**

Le maire propose au conseil municipal de souscrire un crédit relais de 185 000 € sur une durée de 2 ans dans l'attente de l'encaissement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) relatif au projet.

Le maire propose de souscrire à l'offre du crédit agricole dont le détail est présenté ci-dessous :

Montant emprunté	185 000,00 €
Durée	2 ans
Taux fixe	3,59 %
Garantie	Sans garantie
Frais de dossiers	0,10% du montant emprunté soit 185 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de contracter auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Alpes Provence un crédit relais dans l'attente de l'encaissement du FCTVA relatif au projet de réhabilitation d'un bâtiment communal en médiathèque et logement et dont les caractéristiques sont présentées ci-dessus.**

10/ Acquisition de la parcelle D2402 située quartier Le Plan à Entrechaux

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir auprès de Mme Isabelle BLANC et M. Patrick BLANC, la parcelle D2402 d'une superficie de 1 004 m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup> soit 10 040 € (frais non compris et estimés à 2 200 €).**

11/ Acquisition de la parcelle C1013 route de Champ Long

M. Dominique FRANÇOIS, intéressé par ce point, ne prend pas part au débat ni au vote.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide d'acquérir auprès de Mme Isabelle FRANÇOIS née BLANC et M. Patrick BLANC, la parcelle C1013 d'une superficie de 186 m<sup>2</sup> au prix de 10€/m<sup>2</sup> soit 1 860 € (frais non compris et estimés à 600 €).**

12/ Acquisition de plein droit des biens vacants et sans maître

Les relevés de comptes de propriété établis par les services cadastraux font apparaître diverses parcelles sur le territoire de la Commune, comme n'ayant pas de propriétaire connu. En 2023, la commune a ouvert une procédure visant à vérifier la vacance de ces parcelles présumées sans maître, dans le but de les acquérir.

La commune n'ayant pas eu connaissance qu'un éventuel successible ait pris la qualité d'héritier des personnes suivantes, ces biens immobiliers reviennent de plein droit à la commune, à titre gratuit :

Madeleine Marie BAYLE / Georges CHATILLON / Charles BELIANDO / Jean GAMAY / Marcel GUILLOT / Laurent MINCKER / Louis PASCAL / André ROULPH / Renée Marie VAYSSE / Jean-Baptiste ZUNINO / Albert CLERC

**Le conseil municipal, après avoir délibéré exerce ses droits en application des dispositions de l'article 713 du Code Civil.**

13/ Intégration de parcelles dans la voirie communale

M. le maire précise qu'il convient d'intégrer dans la voirie communale les parcelles B 1756, B 1759, B 1762 et B 1783.

Avec l'intégration de la parcelle B1783, la Voie Communale 55 (VC55) désormais dénommée chemin du Rat Collet Blanc, a une longueur totale de 870m linéaires, de la VC23 à la VC21.

Avec l'intégration des parcelles B1756, B1759 et B1762, la VC 56 désormais dénommée chemin des Granges Brûlées, a une longueur totale de 1000 m linéaires de la VC2 à la VC55.

Par ailleurs, est créée la VC56 bis dénommée barreau des Granges Brûlées d'une longueur de 65m linéaires et une VC56 ter dénommée barreau de Pied Roi d'une longueur de 45m.

M. le maire précise que le tableau de la voirie communale sera ainsi modifié.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, accepte ces modifications.**

14/ Servitude de passage au profit d'un tiers

Il est proposé de donner une servitude de passage au profit de M. Arthur SIVADON et Mme Aurélie VIAL sur la parcelle B1056 située chemin de l'ancienne voie ferrée, à proximité du parcours santé afin d'accéder à la maison située au n°1373 chemin de l'ancienne voie ferrée.

L'ensemble des frais seront à la charge de M. SIVADON et Mme VIAL.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise M. Arthur SIVADON et Mme Aurélie VIAL à bénéficier d'une servitude de passage sur la parcelle B1056 telle que décrite sur le plan joint.**

15/ Désignation des membres de la CCID

Le conseil municipal doit proposer une liste de 24 contribuables en nombre doubles à partir de laquelle le directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne 24 contribuables parmi lesquels le directeur départemental des finances publiques désignera les commissaires.**

16/ Compte Epargne Temps

Le maire rappelle que les personnels territoriaux peuvent demander, sous certaines conditions, à bénéficier du report de certains jours de congé dans un compte épargne temps.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide de mettre en place le compte épargne temps.**

17/ Subvention aux associations

**Le conseil municipal, après avoir délibéré décide d'attribuer une subvention de 150 € à la coopérative scolaire pour participer à l'édition d'un livre écrit par la classe de CM1-CM2.**

18/ Questions diverses :

A- Compte rendu des travaux des commissions municipales et intercommunales

Le maire rend compte des réunions des différentes commissions communales qui ont eu lieu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance,  
M. Philippe GUINTRAND



Le maire,  
Alexandre ROUX

